

INFORMATION

FINANCES



Ce que vous devez savoir sur les finances !

Pourquoi en est-on arrivé là ?

Au conseil municipal du 26 Avril les votes des comptes administratifs et budgets ont mis en évidence **la situation financière grave et dégradée** dans laquelle se trouve notre commune. Dès 2020, l'Etat et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) nous ont d'ailleurs inscrit sur leur réseau d'alerte. Un premier constat s'impose :

Des investissements importants ont été réalisés sur une période courte sans réelle programmation budgétaire.

Si tout investissement est un plus pour les habitants d'une commune chaque dépense doit être réfléchie et pensée dans une projection économique à moyen et long terme afin de maîtriser la dette.

Les travaux de la Route de Salavas ont été effectués sans être inscrits au budget, alors même que la loi l'oblige. Les conséquences sont d'autant plus importantes que le montant de l'opération s'élevait à 490 000 €, subventionnée seulement à 20 %.

L'Espace Sportif et le Village d'Artisans d'Art sont, eux aussi, deux réalisations ambitieuses et utiles à l'ensemble des Vallonnais. L'importance de l'investissement de base, cumulé au coût de fonctionnement (environ de 40 000 € annuel pour l'Espace Sportif), démontre un manque de réalisme et d'anticipation.

Depuis maintenant un an, nous travaillons à optimiser et à valoriser au mieux ces équipements.

La vente des biens communaux durant le précédent mandat (camping municipal *, couvent) n'a pas suffi à couvrir autant de gros investissement. Il a donc fallu contracter de nouveaux emprunts, un crédit relais et, en dernier recours, 600 000 € de ligne de trésorerie.

Les comptes administratifs reprennent l'ensemble des dépenses et recettes engagées au cours d'une année.

Sans sacrifier à la solidarité de la commune envers les Vallonnais et Vallonnaises, les efforts budgétaires consentis tout au long de l'année 2020 ont permis de rembourser le crédit relais et le tiers de la ligne de trésorerie. Nous nous sommes également astreints à acquitter la commune de plusieurs dettes en souffrances.

L'analyse du compte administratif 2020 du budget principal de la commune fait ressortir un déficit de - 509 916 € représentant près de 17 % des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.

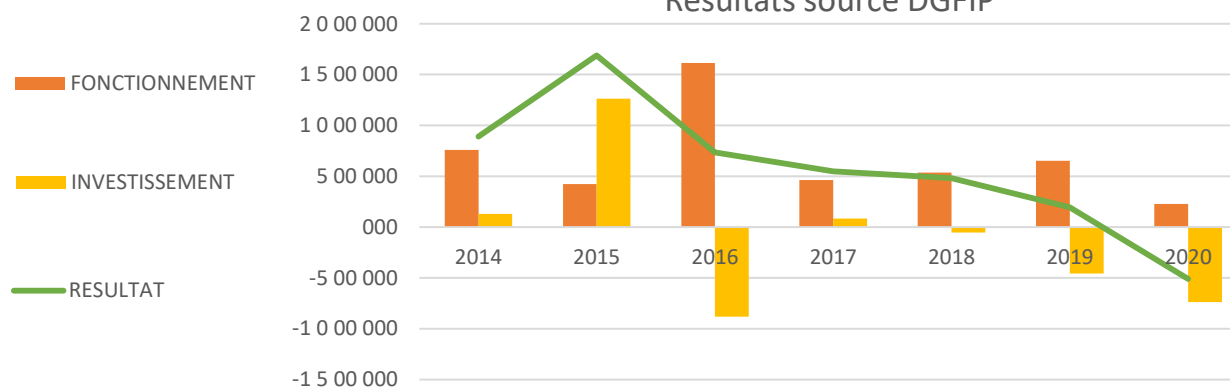
Notre commune est dans une situation très dégradée et inédite.

En 2014, la clôture était de + 891 037 €.

Voir tableau ci-après

RESULTATS	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
FONCTIONNEMENT	759 887	424 512	1 615 499	463 421	535 063	650 960	227 974
INVESTISSEMENT	131 149	1 264 267*	-882 099	85 047	-53 164	-457 124	-737 890
CUMUL	891 037	1 688 780	733 400	548 468	481 899	193 835	-509 916

Résultats source DGFiP

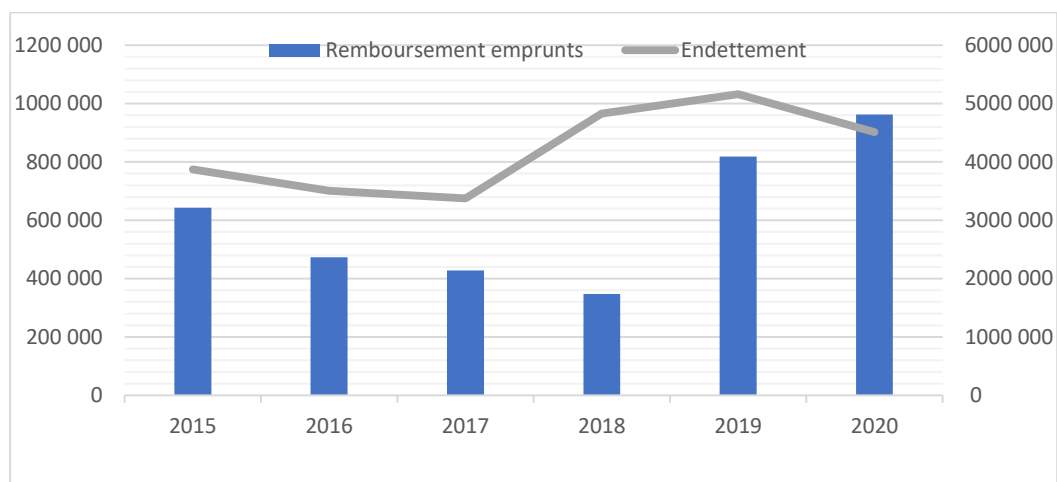


En 2020, le taux d'épargne brute se situe autour de 5 %, il est généralement admis entre 8 % et 15 %.

Le taux d'épargne nette se situe autour de - 23,05 %, le seuil autour de 7 % est admis.

ENCOURS DE LA DETTE

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Remboursement emprunts	643 000	473 000	428 000	347 000	818 000	962 000
Endettement	3 872 000	3 504 000	3 375 000	4 829 000	5 161 000	4 512 000



La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute de la commune) mesure la solvabilité de la commune en comparant l'épargne à l'encours des futurs remboursements. Il est évalué ainsi le nombre d'années nécessaire pour rembourser les dettes.

La capacité de désendettement des communes est de 8 ans en moyenne, et est réputée critique au-delà de 10 ans.

La capacité de désendettement de Vallon Pont d'Arc atteint elle, 15 ans.

PLAN D' ACTIONS POUR REDRESSER LA BARRE ET SORTIR DU RESEAU D'ALERTE

- Avoir un budget en équilibre réel pour éviter le rétablissement de l'équilibre budgétaire par la Chambre Régionale des Comptes
- Apurer le déficit d'investissement sur 24 à 30 mois
- Absence de recours à l'emprunt pour ne pas alourdir et accentuer le capital restant dû de la dette
- Optimisation des charges générales de fonctionnement
- Augmentation de la taxe foncière de 1,1 %

UNE NOUVELLE GESTION DES PARKINGS

Un nouveau système qui permet d'intégrer les recettes dans le budget communal. Le solde du budget parking nous a permis de financer une grande partie des nouveaux horodateurs.

Afin de respecter la conformité des textes en vigueur, un abonnement annuel de 5 € par les Vallonnais et Vallonnaises a été instauré.

NOS PRIORITES

Notre engagement jusqu'en 2023 sera de s'engager sur le désendettement de la commune en travaillant en mode projet sans modifier nos priorités, à savoir le social, l'éducation et la culture, restant en adéquation avec le projet de mandat qui vous a été proposé.